



**Procès-verbal du conseil scientifique
du 11 mai 2021**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le mardi 11 mai 2021 en visioconférence.

La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (18)

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

Mme Catherine BRICE, professeur à l'université Paris-Est Créteil ;

Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeure à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli.

Mme Pascale FROMENT, professeur à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;

M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;

M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;

Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;

Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;

M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;

M. Francis PROST, représentant le directeur général de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;

Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université ;

M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne ;

M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;

Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représentée par Mme Stéphanie SALHA ;

M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.

Assistaient également à la séance :

Mme Fabienne BLAISE, professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est, Présidente du conseil d'administration de l'EFR ;

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;

M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;

Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;

M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 ;
2. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2021-2022 ;
3. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2021

N. Laubry fait part d'une coquille relative au programme n° 32 « Ignobilia Oppida Lucanorum - Les villes sans renom des Lucaniens » : l'avis du conseil scientifique est favorable et non défavorable. Une autre coquille est signalée pour le programme n° 4 « Culture scribale fragmentée. Vestiges des manuscrits hébreux en Italie » : l'avis du conseil scientifique est également favorable et non défavorable.

Ces deux corrections convenues, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2021-2022

La directrice de l'EFR se réjouit d'avoir pu tenir les auditions des candidats en présence, les 6 et 7 mai 2021. Les recrutements étant habituellement organisés en mars pour l'année universitaire successive, cette année, les auditions ont été exceptionnellement reportées en mai pour avoir la possibilité d'organiser les entretiens en présence. Après de nombreuses déconvenues (annulation de la structure devant accueillir les auditions une semaine avant l'événement), les entretiens ont pu avoir lieu dans un espace de co-working à Paris (11^{ème} arrondissement). Quatre membres du jury étaient connectés par visioconférence et onze membres étaient présents. Tous les candidats se sont présentés physiquement à la convocation, un moyen par visioconférence ayant en tout état de cause été prévu en cas d'imprévu. Une candidate, Maria Vittoria Comacchi, ne s'est présentée à l'audition ni en présence ni en visioconférence, bien que cette dernière possibilité lui ait été donnée.

Le président de la commission d'admission fait part au conseil scientifique de la grande qualité des candidatures.

La directrice de l'EFR rappelle les éléments de contexte : sur 81 candidatures reçues, 79 dossiers recevables ont été examinés (16 en Antiquité, 16 en Moyen Âge et 47 pour les Époques moderne et contemporaine). Quatre postes sont à pourvoir à la rentrée 2021. Pour l'Antiquité, Giovanni Polizzi, Clément Bady, Eukene Bilbao Zubiri, Aude Durand et Sophie Hulot ont été auditionnés. Pour le Moyen Âge, Hugo Perina, Skarbimir Prokopek, Adriano Russo, Pierre-Bénigne Dufouleur, Luca Farina et Thibault Miguet ont été auditionnés. Pour les Époques moderne et contemporaine, Martino Oppizzi, Thibault Bechini, Maddalena Cataldi, Édouard Coquet et Lana Martyseva ont été auditionnés. Benoît Maréchaux, dont le dossier avait été retenu à la phase d'admissibilité, avait renoncé à l'audition avant sa convocation. Ainsi, pour la section EMC, sur sept candidats retenus pour un entretien, cinq ont été auditionnés.

La méthode de la commission d'admission a été celle d'attribuer d'abord un poste par section. Pour le quatrième et dernier poste à pourvoir, la sélection a été opérée entre les candidats les mieux évalués des différentes sections.

Les candidats retenus sont les suivants : Eukene Bilbao Zubiri pour la section Antiquité, Thibault Miguet et Pierre-Bénigne Dufouleur pour le Moyen Âge et Lana Martysheva pour les Époques moderne et contemporaine.

Les directeurs des études présentent les candidats retenus.

- Eukene Bilbao Zubiri, docteure, première candidature

Intitulé de la thèse : La petite plastique en terre cuite de Métaponte. Productions, langages formels et processus identitaires aux VII^e-VI^e siècles av. J.-C.

Projet scientifique : La coroplatie dans les « cités achéennes » de Grande Grèce (VII^e-V^e s. av. J.-C.). Essais d'archéologie et d'anthropologie culturelle.

- Thibault Miguet, docteur, deuxième candidature

Intitulé de la thèse : Recherches sur l'histoire du texte grec du *Viatique du voyageur* d'Ibn al-Ğazzār.

Projet scientifique : Savoirs médicaux en partage en Italie méridionale (X^e-XIII^e s.) : des livres et des hommes.

- Pierre-Bénigne Dufouleur, doctorant, première candidature

Intitulé de la thèse : Léguer sans fils, hériter sans père. Transmission et légitimation du pouvoir chez les cardinaux du *Quattrocento*.

Projet scientifique : Les stratégies lignagères des della Rovere : la mobilité sociale et l'ascension politique d'une famille en Italie à la fin du Moyen Âge (1464-1538).

- Lana Martysheva, docteure, première candidature

Intitulé de la thèse : Le pari de l'Hérétique. Les prélats royalistes et la légitimation d'Henri IV.

Projet scientifique : Ancrer la nouvelle : Rome et l'actualité des guerres de Religion françaises.

Pour la liste complémentaire, les candidats sont classés dans l'ordre suivant :

1. Clément Bady
2. Thibault Bechini
3. Édouard Coquet
4. Sophie Hulot
5. Adriano Russo
6. Giovanni Polizzi

Les directeurs des études présentent les candidats de la liste complémentaire.

- Clément Bady, doctorant, Antiquité, deuxième candidature

Intitulé de la thèse : La Rome des *pepaideumenoï*. Mobilité, patronage et sociabilité des élites intellectuelles hellénophones dans la Rome du Haut-Empire (31 av. -235 apr.).

Projet scientifique : *Aula Graeca*. Culture et compétition parmi les Grecs de la cour impériale (31 a.C.-235 p.C.).

- Thibault Bechini, docteur, Époques moderne et contemporaine, deuxième candidature

Intitulé de la thèse : Des villes migrantes : Marseille. Buenos-Aires. Construire et habiter les périphéries urbaines au temps des migrations italiennes (1860-1914)

Projet scientifique : Migrations, familles et patrimoines italiens : circulation des capitaux et exercice transnational des droits de propriété au tournant des XIX^e et XX^e siècles

- Édouard Coquet, docteur, Époques moderne et contemporaine, première candidature

Intitulé de la thèse : La France coloniale et l'Église. Remises en cause d'une alliance ambiguë, de 1918 au début des années 1930

Projet scientifique : Entre africanisation et émancipation du cadre colonial : le renouvellement des stratégies missionnaires, années 1930-années 1950. À travers l'étude croisée des délégations apostoliques d'Afrique britannique, du Congo belge et d'Afrique française

- Sophie Hulot, docteure, Antiquité, deuxième candidature

Intitulé de la thèse : La violence de guerre dans le monde romain (fin du III^{ème} s. av. J.-C. - fin du I^{er} s. ap. J.-C.)

Projet scientifique : Des soldats indisciplinés ? Une relecture sociale et culturelle des relations hiérarchiques dans l'armée romaine

- Adriano Russo, doctorant, Moyen Âge, première candidature

Intitulé de la thèse : La poesia di Paolo Diacono : revisione critica del testo e studio delle fonti.

Projet scientifique : Les *Flosculi Ethimologum* d'Auxilius et la culture à Naples au X^e siècle

- Giovanni Polizzi, docteur, Antiquité, première candidature

Intitulé de la thèse : L'exploitation des ressources en eau dans la cité antique de Solonte (Sicile - Italie)

Projet scientifique : Les ressources hydrauliques dans les cités antiques de l'Italie centrale et de la Sicile entre IV^e et I^{er} siècle av. J.-C. Une approche interdisciplinaire.

J.-C. Sourisseau souligne le respect de la parité, parfaite, avec le recrutement de deux hommes et de deux femmes. Il se félicite par ailleurs des profils internationaux de deux des candidats retenus.

C. Brice demande si des candidatures ont été enregistrées en sciences sociales.

F. Jesné répond par l'affirmative : sur 46 candidatures relatives aux époques moderne et contemporaine, on compte 17 dossiers d'histoire moderne, 12 en histoire contemporaine, et 17 dans 10 autres disciplines. Parmi les candidats auditionnés, Mme Cataldi est historienne des sciences.

Le président du conseil scientifique demande si des données qualitatives et quantitatives ont pu être élaborées pour le présent recrutement, et quelles sont les tendances.

La directrice de l'EFR répond par quelques informations statistiques. Parmi les candidats en Antiquité, on décompte neuf femmes et sept hommes (auditionnés trois femmes et deux hommes) ; huit Français, six Italiens et deux personnes d'autres nationalités. En Moyen Âge, sept femmes et neuf hommes (auditionnés six hommes) ; sept Français, huit Italiens et une autre nationalité (deux retraits de candidatures avant leur examen). En Époques moderne et contemporaine, vingt femmes et vingt-six hommes (auditionnés trois femmes et quatre hommes) ; vingt-quatre Français, dix-sept Italiens et sept d'autres nationalités.

Sur l'âge des candidats, sur le nombre total de dossiers reçus, sur seize demandes en Antiquité, onze personnes avaient moins de 35 ans et cinq avaient plus de 35 ans. Pour le Moyen Âge, sur 16 dossiers (dont 14 effectivement examinés), treize personnes avaient moins de 35 ans et trois plus de 35 ans. Pour les Époques moderne et contemporaine, trente-deux personnes avaient moins de 35 ans et quatorze plus de 35 ans.

La directrice de l'EFR note une tendance à un âge plus avancé des candidats au moment du dépôt des dossiers. Le président du conseil scientifique demande si cette tendance a une influence sur l'âge des personnes recrutées. La directrice de l'EFR répond par la négative. L'âge avancé des candidats n'a pas d'influence sur l'âge des personnes proposées pour un poste de membre cette année. Les candidats reçus ont en moyenne 31 ans : ce sont donc de jeunes docteurs. Pour les chercheurs confirmés, d'autres dispositifs d'accueil sont prévus dans l'établissement (chercheurs-résidents, dispositif SMI en partenariat avec le CNRS). Ces soutiens sont actuellement proposés à des chercheurs déjà employés dans un établissement de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). L'EFR ne dispose donc pas de supports d'accueil pour des chercheurs avancés mais non encore stabilisés dans

un établissement de l'ESR. L'exemple de M. Cataldi, auditionnée cette année, correspond assez bien à ce type de profil, pour lequel il serait souhaitable que l'EFR puisse offrir des possibilités de poursuite des recherches, surtout dans le contexte actuel où la stabilisation d'excellents chercheurs peut être plus tardive que par le passé. La seule possibilité d'être accueillis à l'EFR pour ces chercheurs est l'obtention d'un financement par une agence de moyen (ERC, bourses Marie Curie, contrats de recherche dans le cadre de projets ANR, etc.). De fait, la directrice de l'EFR a d'ores et déjà demandé aux directeurs des études de se rapprocher des candidats dont le projet a été bien évalué par la commission, mais non sélectionnés pour un poste de membre, afin de les orienter vers des projets Marie-Curie, en lien avec l'EFR. Ainsi, en juin 2021 sera organisé un atelier de préparation au dépôt de projet Marie-Curie.

Le président du conseil scientifique évoque l'éventuel risque futur du choix des candidats plus âgés, présentant nécessairement un dossier plus solide que de jeunes docteurs, dans la sélection. Pour l'heure, il est constaté que ce n'est pas encore une tendance.

J.-C. Sourisseau souscrit à cette remarque : les profils jeunes sont privilégiés mais les bonnes candidatures de candidats plus avancés ne doivent pas être ignorées.

La directrice de l'EFR indique que la règle qui prévaut pour le recrutement est celle de privilégier les candidatures de chercheurs ayant soutenu leur thèse au plus tard dans les 4-5 années précédant leur candidature à l'EFR.

Le représentant du ministère note que sur les quatre candidats admis, deux ne sont pas agrégés. Ainsi, il ne fait aucun doute que les recrutements sont basés sur la qualité du projet de recherche. Toutefois, l'objectif de la tutelle étant l'insertion professionnelle des membres sortants, le représentant du ministère s'interroge sur la position de la direction de l'EFR vis-à-vis de l'obtention préalable de l'agrégation par un candidat (étant entendu qu'elle n'est pas prévue dans toutes les disciplines). Le représentant du ministère complète le propos en soulignant qu'un candidat non titulaire d'un concours de la fonction publique, en étant recruté sur un poste de membre, effectue un grand saut qualitatif. Il est toutefois nécessaire d'envisager son employabilité à l'issue du séjour à l'EFR. La question posée donc est de savoir, lorsque la discipline prévoit un concours, si les profils des candidats titulaires de l'agrégation sont privilégiés dans la procédure de recrutement à l'EFR.

La directrice de l'EFR indique que depuis l'an dernier, plus de la moitié des membres sont, à l'entrée à l'EFR, des contractuels publics, non fonctionnaires, de fait. Cette tendance n'est pas nouvelle. L'établissement a orienté ses recrutements vers des profils internationaux (désormais un tiers des membres est de nationalité étrangère), vers une diversification des disciplines (plusieurs sans concours du secondaire), vers une politique considérant en priorité l'excellence des dossiers présentés sur le plan scientifique et leur caractère novateur. Dans ce cadre, l'agrégation n'est qu'un élément parmi d'autres dans le CV des candidats : la commission de recrutement observe aussi, par exemple, la mobilité internationale préalable du candidat.

Le représentant de la tutelle en conclut que, dans les disciplines comme l'histoire antique, où le concours de l'agrégation existe, l'obtention de ce concours n'est pas nécessairement un élément déterminant ou un prérequis dans le recrutement sur un poste de membre : ce qui prévaut est la pertinence de la recherche.

La présidente du conseil d'administration de l'EFR demande s'il s'est déjà produit que le détachement de jeunes professeurs agrégés soit rendu difficile dans les académies du fait du manque d'enseignants dans le secondaire et du besoin important d'enseignants agrégés dans les établissements scolaires.

Le représentant du ministère répond par l'affirmative. Tous les ans, l'établissement doit faire face à des refus de recteurs d'académie pour le détachement des professeurs agrégés. Le ministère intervient auprès du recteur afin de détacher le chercheur dans une école française à l'étranger (EFE).

Il n'y a toutefois pas de principe réglementaire et le refus de détachement se règle au cas par cas, avec l'intervention de la tutelle. À sa connaissance, aucune demande de détachement n'a, à ce jour, été refusée. La directrice de l'EFR complète le propos en indiquant que le problème est le même pour les bénéficiaires de contrats doctoraux en partenariat avec les universités.

La présidente du conseil d'administration de l'EFR conclut que la présence non négligeable de candidats non agrégés accueillis à l'EFR peut prouver la valeur d'un dossier scientifique, un moyen de montrer qu'interviennent des paramètres plus complexes dans le recrutement d'enseignants-chercheurs.

La directrice de l'EFR complète le propos en précisant que la commission de recrutement veille, au moment du choix des candidats, au potentiel d'insertion de ces derniers. Le défi rencontré dans les débouchés lors de la sortie des candidats ne porte pas tant sur la possession ou non de l'agrégation que sur le nombre de postes à pourvoir. Le fléchage des thématiques implique parfois pour les membres d'attendre des années universitaires entières, au cours desquelles il n'est pas possible de présenter une candidature. La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique qu'à ce propos, elle a joint une annexe au rapport d'autoévaluation à produire auprès du HCERES retraçant le devenir des membres depuis 1974. La tendance depuis cinq ans montre clairement que les temps d'attente avant une stabilisation s'allongent dans un contexte de sévère pénurie de postes. La diversité des disciplines et des parcours est un atout et une richesse pour l'EFR. Cette ouverture implique une stratégie plus exigeante pour l'EFR, celle d'ouvrir des perspectives aux membres sur un marché plus international notamment.

G.-H. Soutou indique que la Fondation Thiers a aussi eu à gérer des pensionnaires qui n'étaient pas fonctionnaires. La politique qui a prévalu a été celle de ne pas recruter de personnes non titulaires de la fonction publique, afin de ne pas devoir verser d'éventuelles allocations de retour à l'emploi. Il conclut le propos en approuvant la liste des candidats proposés.

La directrice répond qu'à l'EFR, dans le cas du recrutement d'un membre non titulaire de la fonction publique, des montants au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) sont provisionnés. Heureusement ces situations restent rares.

D. Valérian revient sur le propos de la directrice de l'EFR eu égard à l'importance, pour les docteurs plus avancés, de déposer des projets auprès d'agences de moyens comme des ERC. Il demande s'il y a des supports dédiés à l'EFR pour préparer ce type de candidatures. La directrice de l'EFR répond que la réflexion est en cours : elle reviendra certainement vers le conseil scientifique pour lui soumettre des propositions. Il convient en tout état de cause d'évaluer les supports financiers nécessaires à mettre en œuvre afin de créer un effet de levier.

Le président du conseil scientifique précise qu'il est important de vérifier l'adéquation entre ce type de soutien et le succès obtenu dans le dépôt d'un projet.

C. Brice s'étonne de la déperdition féminine entre le nombre de candidatures, les candidats admissibles et les candidats admis. Le directeur des études pour le Moyen Âge précise qu'une des meilleures candidates a obtenu un projet au titre du financement Marie Curie et s'est retirée pour cette raison. Il s'agit d'une situation conjoncturelle.

La directrice conclut en rappelant l'attention constante que la direction et la commission apporte à la parité.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la liste principale et la liste complémentaire proposées par la commission d'admission, pour le recrutement des membres au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Le président du conseil scientifique remercie la commission.

3. Questions diverses

Il est confirmé que le prochain conseil scientifique est prévu le jeudi 17 juin 2021 et qu'il se tiendra à Rome. Il sera possible, pour ceux qui ne pourraient se déplacer, d'y participer en visioconférence.

La séance est close à 10h50.